

CONSEIL DE VILLE

Delémont, le 27.04.2009

Groupe UDC-Delémont

QUESTION ECRITE

Entraves à la vie sportive et conviviale de la Société de Tir de la Ville et effets collatéraux

Malgré la décision unanime du Parlement de repousser les délais de l'application de la Loi sur l'assainissement des buttes de tir, malgré le préavis favorable des Ministres concernés, le Conseil Communal a menacé, en cas de poursuite des tirs (300 m et petite distance) de mettre les frais considérables d'assainissement à la charge de la Société de Tir. Ce qui suspend les tirs, de facto, met en péril les finances de la Société, empêche des activités (tirs obligatoires, tir en campagne, tirs sportifs cantonaux, tirs de loisir) et surtout risque de démotiver définitivement les sociétaires.

Qu'en pense le Conseil Communal par rapport à la vie associative de Delémont, ainsi entravée, et sait-il que la Police Communale est ainsi également privée d'entraînement de tir ?

Pour le groupe UDC Dominique Baettig

The image shows three handwritten elements. On the left is a signature that appears to read 'Schiffen P...' in cursive. In the middle is a large, stylized mark resembling a 'W' or a similar symbol. On the right is another signature, possibly 'H. Baettig', also in cursive.